



## Véhicule endommagé lors d'une location

-----  
Par balou1er

Bonjour,

J'ai loué pour une journée une voiture à un particulier via l'application internet GETAROUND ex DRIVY,

Toutes les formalités de la location se font via l'application GETAROUND

Lors de la remise du véhicule son propriétaire a fait une série de photos avec son téléphone pour attester de son état,

Personnellement je n'ai pas pris de photos,

Le véhicule âgé de plus de 10 ans avait déjà de multiples rayures sur la carrosserie,

La journée c'est bien passée et je n'ai eu aucun incident pendant la location

Lors de la restitution de la voiture, son propriétaire me montre des rayures sur le pare-choc avant et m'affirme que celles ci n'existaient pas lorsqu'il me l'a loué le matin même,

Il affirme que je suis responsable des "ces dégâts"

Aujourd'hui GETAROUND me réclame près de 600 euros pour la réparation du véhicule,

Ma question est : ces photos suffisent elles à prouver que je suis responsable du préjudice ? Et qui me dit que ces photos n'ont pas été bidouillées par le propriétaire de la voiture ?

-----  
Par sophie75

il aurait été plus judicieux que le propriétaire du véhicule vous remette un écrit fait en votre présence sur lequel aurait été mentionné l'état général de son véhicule

écrit que vous auriez comme lui signé en cas d'accord. Comment pouvez-vous prouver que le propriétaire du véhicule est dans son droit de réclamer 600 euros concernant la présence de rayures sur le pare choc de son véhicule après vous l'avoir loué